



PRÉFACE

SUR L'ÉPIÎTRE

DE SAINT PAUL

A PHILEMON.

PHILEMON étoit un riche bourgeois de Colosses , qui avoit été converti par Epaphras Disciple de S. Paul. Onésime esclave de Philémon, s'étant enfui de la maison de son maître , & lui ayant même enlevé quelque chose (a), alla à Rome, où S. Paul étoit prisonnier pour la première fois. Comme Onésime le connoissoit de réputation, il fit tant qu'il le trouva , lui conta ce qu'il avoit fait , & lui rendit tous les services qu'auroit pû lui rendre Philémon lui-même, s'il eût été à Rome. S. Paul représenta à Onésime la faute qu'il avoit faite ; & l'ayant trouvé disposé à écouter la parole de l'Evangile , il l'instruisit , le baptisa , & peu de tems après le renvoya à Philémon son maître avec la Lettre que nous allons expliquer, qui est toute entière employée à lui demander grace pour l'esclave fugitif, devenu fidèle , & converti par S. Paul.

C'est en ce genre un chef-d'œuvre d'éloquence (b). Rien n'est plus tendre, plus pressant , plus persuasif, plus animé. Il y mêle les prières avec l'autorité, les louanges avec les recommandations, les motifs de Religion avec ceux de l'honnêteté & de la reconnoissance : Enfin il met tout en œuvre pour réconciler Onésime avec Philémon. Il y réussit comme il le souhaitoit. Philémon non seulement reçut Onésime dans ses bonnes grâces ; mais il le renvoya peu de tems après à Rome auprès de l'Apôtre , afin qu'il continuât à lui rendre toute sorte de ser-

(a) Vide Philem. ψ. 18. Chrysost. prologo , *mirandum est , certè hoc Epistolion est. In ista enim brevitate singulis ferè verbis singula argumenta sunt subiecta.*

(b) Scultet. hic : Si quid in genere suasorio ad-

Tome II.

Y y y

vices dans sa prison. S. Paul employa dans la suite Onésime à porter quelques-unes de ses Lettres. Ce fut lui qui apporta celle aux Colossiens avec Tychique. Ils étoient chargés d'apprendre aux Colossiens l'état de l'Eglise de Rome, & celui de l'Apôtre en particulier. Il étoit encore dans les liens; mais il en sortit bien-tôt.

Saint Philémon, à qui saint Paul écrit cette Lettre, avoit fait de sa maison une Eglise pour la piété de ses domestiques, qui avoient tous embrassé la foi, aussi-bien qu'Appie son épouse. S. Paul loue foi, la charité & la libéralité de Philémon envers tous les Saints. Il étoit la ressource & la consolation des Chrétiens de ces quartiers-là. Les Martyrologes & les Ménologies (a) portent qu'il fut martyrisé sous Néron à Colosses, le 22. de Novembre, avec Appie sa femme, & Aristarque son ami. Du tems de Théodoret (b), on monroit encore la maison de Philémon à Colosses.

Theodoret (c) veut que Philémon ait été instruit par Archippe: mais nous croyons bien plus probable qu'il l'avoit été par S. Epaphras Evêque de Colosses; à moins qu'il ne demeurât à Ephèse, comme le veut Grotius (d); auquel cas il auroit pû être instruit par S. Paul lui-même. Ce qui est encore insinué ici, verset 18. où l'Apôtre lui dit: *Pour ne pas dire que vous vous devez tout à moi.* Du moins Philémon pouvoit y avoir demeuré, lorsque saint Paul y prêchoit; ou l'avoir ouï dans quelqu'autre endroit qu'à Colosses (e), où il ne paroît pas que saint Paul ait été avant ce tems-ci, & où il semble que Philémon étoit résident, lorsque l'Apôtre lui écrivit cette Lettre.

Quant à Onésime, depuis que Philémon l'eut comme abandonné à S. Paul, ainsi qu'une conquête qu'il avoit faite dans ses liens, l'Apôtre l'employa dans le ministère de l'Evangile. D'esclave qu'il étoit, il devint Diacre, ou Ministre de l'Eglise de JESUS-CHRIST (f). Les Constitutions des Apôtres (g) portent que S. Paul le fit Evêque de Bérée en Macédoine. Quelques Martyrologes veulent que ce soit Onésime, dont parle S. Ignace le Martyr, en l'an 107. de JESUS-CHRIST, comme de l'Evêque d'Ephèse: mais ce sentiment n'a aucun fondement solide (h). Les Auteurs des Martyrologes lui donnent le nom d'Apôtre, & nous apprennent qu'il finit sa vie par le martyre.

Saint Jérôme (i) croit qu'Onésime portoit en même-tems cette Epître à Philémon, & celle aux Colossiens. Mais Théodoret (k), & les

(a) Vide Canif. t. 2. p. 918. Martyrol. Rom. 22. Nov.

(b) Theodoret. in Philemon, prolog.

(c) Theodoret. ad 5. 1.

(d) Grot. ad Philem. 5. 1.

(e) Cajet. Est. ad 5. 13.

(f) Hieronym. Ep. 62. c. 2.

(g) Constitut. l. 7. c. 46.

(h) Voyez M. de Tillemont, note 79. sur S. Paul.

(i) Hieronym. ad 5. 1.

(k) Theodoret. ad 5. 14.

autres Commentateurs croient plus vraisemblablement que celle aux Colossiens ne fut apportée qu'après le second voyage d'Onésime à Rome. Les Marcionites recevoient cette Épître toute entière, dit Tertullien, (a) pendant qu'ils tronquoient, ou corrompoient toutes les autres: *Soli huic Epistola brevis sua profuit, ut falsarias manus Marcionis evaderet.* S. Jérôme dit la même chose presque en mêmes termes (b). Toutefois S. Epiphane (c) se plaint que les Marcionites l'avoient entièrement corrompue.

Quelques-uns (d) autrefois doutoient de l'authenticité de cette Épître. Ils prétendoient que S. Paul l'avoit écrite par son propre esprit, pour une affaire particulière, & qui ne regardoit point l'Eglise: Que peut-être même elle n'étoit point de lui; & qu'enfin elle n'étoit d'aucune importance, ne contenant qu'une simple recommandation d'un esclave fugitif à son maître. Mais les Peres ont solidement répondu à ces foibles objections, & ont fermé la bouche à ces esprits critiques, par l'autorité de l'Eglise, qui l'a toujours reconnue pour un ouvrage de S. Paul, & un Ecrit inspiré: en montrant que Marcion lui-même avoit osé la rejeter du nombre des Épîtres de l'Apôtre: Que ce n'est pas la grandeur des Pièces qui fait leur authenticité; puisque dans l'ancien Testament nous avons des Prophètes, dont les Ecrits ne sont pas plus longs que cette Épître: Que l'Esprit saint n'animoit pas moins S. Paul, lorsqu'il saluoit les Fidèles, & qu'il s'acquittoit de ce que l'honnêteté, ou la reconnaissance demandoient de lui, que quand il écrivoit les plus hauts mystères. S'il falloit rejeter toutes les Lettres; où il parle de ses affaires particulières, & où il entre dans certains détails, qui ne regardent que sa personne, il y en auroit peu qui fussent réservées. Enfin on trouve ici plusieurs excellentes leçons pour les maîtres, & pour les serviteurs. Les Evêques y voyent le soin qu'ils doivent avoir de tous ceux qui sont confiés à leurs soins, & tous les Fidèles y rencontrent plusieurs sujets de consolation, & d'édification pour eux-mêmes.

(a) Tertull. l. 5. contra Marcion. c. ult.

(b) Hieronym. proëm. in Philem. Pauli Epistolam ad Philemonem, saltem; Marcione autore, doceantur; qui cum ceteras Epistolas ejusdem vel non suscepit, vel quaedam in his mutaverit, at-

que corruferit, in hanc solum non est ausus manus mittere; quia sua illam brevisitas defendebat.

(c) Epiphani. contra haeres. l. 1. c. 4. n. 9.

(d) Quidam apud Hieronym. proëm. in Epist. ad Philem. Ita & alii apud Chrysost. & Theophyl.





COMMENTAIRE LITTERAL SUR L'ÉPITRE DE ST. PAUL À PHILEMON.

CHAPITRE PREMIER.

Exhortation à Philémon de recevoir Onésime son esclave, qui s'étant enfui de chez lui, étoit venu trouver l'Apôtre à Rome, & y avoit reçu le baptême.

ψ. 1. *P*aulus, vinculus Jesu Christi, & Timotheus frater, Philemoni dilecto, & adiutori nostro. | ψ. 1. *P*aul, prisonnier de JESUS-CHRIST, & Timothée son frere, à notre cher Philémon notre coopérateur.

COMMENTAIRE.

ψ. 1.  **AULUS VINCTUS CHRISTI JESU (a).** *Paul prisonnier de JESUS-CHRIST.* S. Paul étoit à Rome prisonnier sous l'empire de Néron, l'an 61. de JESUS-CHRIST, lorsqu'il écrivit cette Lettre; il fait mention de ses liens, ou de sa prison, pour disposer Philémon à lui accorder la grace d'Onésime, qui étoit le principal motif de sa Lettre.

(a) Παῦλος δεσμὸς τοῦ Ἰησοῦ. *Quidam:* | Germ. G. L. Med. alii: δεσμὸς Χριστοῦ Ἰησοῦ. Ἀποστόλος, Χριστὸς Ἰησοῦ. *Ita Clarom., & S.* | Ita Genev. Cov. 4. apud Mill.

2. *Et Appia sorori charissima, & Archippha commilitoni nostro, & Ecclesia, quæ in domo tua est.*

2. A notre très-chère sœur Appie, à Archippe le compagnon de nos combats, & à l'Eglise qui est en votre maison.

COMMENTAIRE.

Necessaria autoritas vinculorum, dit S. Jérôme, *rogaturus pro Onesimo talis rogare debuit, qui possit impetrare quod posceret.* Il joint Timothée avec lui comme un nouvel intercesseur; qui étoit connu de Philémon, comme étant du même pays, & outre cela fort célèbre dans l'Eglise, compagnon presque inséparable de saint Paul, & pour lors à Rome avec lui.

PHILEMONI DILECTO, ET ADJUTORI NOSTRO. *A notre cher Philémon, notre coopérateur.* On a donné l'Histoire de Philémon dans la Préface. S. Paul l'appelle son bien-aimé, son ami (a); non qu'il le connût personnellement, comme l'ayant vû, ou converti, mais il le connoissoit de réputation, & avoit contribué à sa conversion par le moyen d'Epaphras son disciple. Il lui donne le nom de coadjuteur, ou de coopérateur, parce qu'apparemment il avoit quelque emploi dans l'Eglise de Colosses, ou qu'il s'appliquoit à l'exemple de l'Apôtre, à la prédication de l'Evangile, & à la conversion des infidèles.

¶ 2. ET APPIÆ SORORI CHARISSIMÆ. *Et à notre chère sœur Appie, ou Apphie (b), ou Apphiade (c), ou Amphie (d),* suivant quelques Manuscrits. Le Grec Vulgaire ne lit point *notre sœur*. Les meilleurs, & les plus anciens Exemplaires Grecs, lisent simplement, à *Apphie* *notre sœur*. Mais S. Jérôme, l'Ambrosiaster, l'ancien Scoliaſte sous le nom de S. Jérôme, lisent comme la Vulgate. Théodoret remarque (e) que quelques personnes trouvoient à redire à cette épithète: *Apphie* *notre bien-aimée*; comme peu convenable à la gravité de l'Apôtre. Mais il n'y a que des gens mal disposez qui puissent y trouver un mauvais sens. Ce terme en lui-même, & originairement, n'enferme rien que de très-honnête, & de très-sérieux. Il donne à Appie le nom de bien-aimée, parce qu'elle étoit fidèle, & ornée de vertus. S. Chrysostome, & Théodoret font aussi remarquer que l'Apôtre contre son ordinaire, saluë l'épouse de Philémon (f) à la tête de cette Lettre, pour l'adoucir en faveur de leur esclave Onésime.

ET ARCHIPPO COMMILITONI NOSTRO. *A Archippe le com-*

(a) *Græc.* Ἀφίᾳ τῇ ἀγαπῆ.

(b) *Apphiadi.* *Clar. & S. Germ.* *Lat.* *Gr.* Ἀφίᾳ.

(c) *Borner. G. L. Ro.* 2.

(d) *Alex. Clarom. S. Germ. Borner. GG.* *L. L. Copht. Colb. 7. Cov.* 2.

(e) *Theodoret. hic.* : Μοδεῖς ὁ Σαυμάστιος εἰ καὶ Θεοπίπτας ὦν πικρὰ Θεοφίματι τῇ. τῇ. Οἱ γὰρ κακῶς κεχρημένοι τῷ Θεοφίματι τῇ Θεοφίματι πῶς λοιδορίαν προσέψαν. Πάλαι δὲ σιμὸν τὸ ὄνομα, καὶ ἀξιωματικὸν ἦν.

(f) *Chrysost. Theodoret. hic*, *Gentil. alii.*

3. *Gratia vobis, & pax à Deo Patre nostro, & Domino Jesu Christo.*

4. *Gratias ago Deo meo, semper memoriam tui faciens in orationibus meis,*

5. *Audiens charitatem tuam, & fidem quam habes in Domino Jesu, & in omnes Sanctos.*

3. Que Dieu notre Pere, & J E S U S-CHRIST notre Seigneur vous donnent la grace & la paix.

4. Me souvenant sans cesse de vous dans mes prières, je rends grâces à mon Dieu,

5. Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur J E S U S, & votre charité envers tous les Saints;

C O M M E N T A I R E.

pagnon de nos combats. Archippe étoit ou Diacre, ou Prêtre, ou même Evêque de Colosses, où demouroit Philémon (a). Les Constitutions des Apôtres (b), & quelques autres disent qu'il a été Evêque de Laodicée en Phrygie. Mais il est bien plus croyable qu'il demouroit à Colosses; non en qualité d'Evêque, car nous croyons qu'Epaphras y possédoit alors cette dignité (c), mais en qualité de Prêtre, & ayant soin de cette Eglise en la place d'Epaphras, qui étoit alors à Rome auprès de S. Paul (d). L'Apôtre écrivant l'année suivante aux Colossiens; ordonne qu'on avertisse Archippe, de bien considérer le ministère qu'il avoit reçu de Dieu, afin d'en remplir tous les devoirs. Les Grecs font la fête le 22. de Novembre, & disent qu'il fut martyrisé à Colosses sous Néron. L'Eglise Latine l'honore le 20. de Mars.

ET ECCLESIAE QUÆ IN DOMO TUA EST. *Et à l'Eglise qui est en votre maison.* Il appellé *Eglise*, la famille, & les domestiques de Philémon (e). On fait qu'anciennement dans les grandes maisons le nombre des domestiques étoit considérable, & qu'il composoit une espèce de petite république. S. Paul intéresse le plus de monde qu'il peut dans l'affaire d'Onésime. Il lui ménage des intercesseurs, même parmi les serviteurs, & les domestiques de Philémon (f).

¶ 3. GRATIA VOBIS, ET PAX. *Que la grace, & la paix.* Que Dieu vous accorde sa bien-veillance, & la paix; la tranquillité de l'ame; toute sorte de bonheur, & de prospérité. Quelle grace puis-je vous souhaiter, si vous ne pardonnez à votre frere? Quelle paix pouvez-vous esperer, si vous ne vous reconciliez avec lui (g)?

¶ 5. AUDIENS CHARITATEM TUAM, ET FIDEM. *Apprenant quelle est votre foi envers le Seigneur Jesus, & votre charité envers tous les*

(a) Hieronym. Chrys. Theodoret. Theophyl. alii passim.

(b) Constitut. l. 7. c. 46.

(c) Vide Coloss. 1. 7. & IV 12.

(d) Philemon. v. 23.

(e) Chrys. Theodoret. Est. Grot. Confer Rom.

XCI. §. I. Cor. XVI. 19. Coloss. IV. 15.

(f) Theodoret. ἵνα καὶ οἱ οἰκτικοὶ & οἱ σκλαβῶνες ἀξιοσύντες ὑμῶν, συμπαροὶ & ἐκκλησιαστικὸς γίνωνται. Vide Chrys. Hieron. Est. Tir.

(g) Vide Chrys. Theophyl.

6. *Ut communicatio fidei tua evidens fiat in agnitione omnis operis boni, quod est in vobis in Christo Jesu.*

6. Et de quelle sorte la libéralité qui naît de votre foi éclate aux yeux de tout le monde, se faisant connoître par tant de bonnes œuvres qui se pratiquent dans votre maison pour l'amour de JESUS-CHRIST.

7. *Gaudium enim magnum habui, & consolationem in charitate tua; quia viscera Sanctorum, requieverunt per te, frater.*

7. Car votre charité, mon cher frere; nous a comblez de joie & de consolation, voyant que les cœurs des Saints ont reçu tant de soulagement de votre bonté.

COMMENTAIRE.

Saints. Je rends grâces à Dieu d'avoir mis dans vous une foi si vive, & une charité si ardente, & c'est ce qui me donne la confiance de vous demander la grâce d'Onésime, que je vous renvoye. Il est à présent du nombre des Saints, & des Fidèles, pour qui vous avez une charité si compatissante.

¶ 6. *UT COMMUNICATIO FIDEI TUÆ EVIDENS FIAT.* *Afin que votre libéralité qui naît de votre foi, éclatte aux yeux de tout le monde.* On a déjà vu en plus d'un endroit que le terme *communicatio* (a) dans le style de S. Paul, se prend pour la libéralité, & pour les aumônes que l'on fait aux pauvres. Au lieu d'*evidens fiat*, qu'elle éclatte, le Grec lit (b) : *Qu'elle soit efficace*, ou agissante; qu'elle eclatte par ses effets. Mais la leçon de la Vulgate fait un plus beau sens en cet endroit; elle est plus conforme à l'intention de l'Apôtre (c), qui souhaite que la libéralité de Philémon soit connue de tout le monde par la pratique de toute sorte de bonnes œuvres : *In agnitione omnis boni*. Car la foi sans les œuvres, est morte (d).

¶ 7. *GAUDIUM, ET CONSOLATIONEM.* *Comblez de joie, & de consolation.* Le Grec porte (e) : *De grâce, & de consolation*. Mais les plus excellens Manuscrits, & la plupart des Peres sont conformes à la Vulgate, de même que le Syriaque, l'Arabe, & le Cophre, & cette leçon fait un meilleur sens, que celle du Grec Vulgaire. Il étoit naturel que S. Paul fut comblé de joie, & de consolation d'apprendre que Philémon exerçoit libéralement sa charité envers tous les Saints. *Quia viscera Sanctorum requieverunt per te*. Les entrailles des Saints, leur cœur affligé, leurs entrailles exténuées par la faim, ont été soulagées par vos aumô-

(a) *Κοινωνία πίστεως*. Theophyl. *ἐλευθερωθῆναι καλῶν, ὡς ἀπὸ πίστεως ποικίλης ἡμετέρας*.

(b) *Ὅπως ἡ κοινωνία τῆς πίστεως οὐ ἐνέργειαν ἔσται*. *Quidam*: *ἐνέργειαν, evidens*. Ita *Vellæ*, & Hieronym. *Clar. Lat. S. Germ. Lat. Hieronymiast.* Ita Latini plerique omnes. *Ambrosiast. Accipit.*

(c) *Mill. virg. Lect. hic, Est.*

(d) *Jacob. 11. 20. 26.*

(e) *καρπὸν γὰρ ἔχομεν πολλὴν, καὶ ὁδὸν κλησιν*. *Alii*: *χαρὸν, ... καὶ ὁδὸν κλησιν*. Ita *Alex. Clarom. Vechel, altera Edit. Eud. 2. Petit. 2. Colb. 7. Barb. 1. alii apud Mill. Syr. Arab. Copt. Clarom. Lat. S. Germ. G. L. Borner. G. L. Copt. Ambros. Hieron. Chrys. &c. Theophyl. χαρὸν, καὶ ὁδὸν κλησιν*.

8. *Propter quod multam fiduciam habens in Christo Jesu imperandi tibi quod ad rem pertinet;*

9. *Propter charitatem magis obsecro, cum sis talis, ut Paulus senex, nunc autem & vinculus Jesu Christi.*

10. *Obsecro te pro meo filio, quem genui in vinculis, Onesimo,*

8. C'est pourquoi, encore que je puisse prendre en JESUS-CHRIST une entière liberté de vous ordonner une chose qui est de votre devoir,

9. Néanmoins l'amour que j'ai pour vous, fait que j'aime mieux vous supplier, quoique je sois tel que je suis à votre égard; c'est-à-dire; Paul, & déjà vieux, & de plus maintenant prisonnier de JESUS-CHRIST.

10. Or la prière que je vous fais est pour mon fils, que j'ai engendré dans mes liens; pour Onésime,

COMMENTAIRE.

nes. L'esprit abattu, & accablé de douleur, a trouvé dans votre bon cœur la consolation à ses peines, & le soulagement à ses besoins.

γ. 8. IMPERANDI TIBI QUOD AD REM PERTINET. *De vous ordonner une chose qui est de votre devoir.* Je pourrois user de mon droit, & en qualité d'Apôtre de JESUS-CHRIST, vous ordonner de recevoir Onésime dans votre maison, & lui rendre vos bonnes grâces; je ne vous demanderois en cela rien que de juste, & de convenable: *Quod ad rem pertinet*; ou selon le Grec (a): *Ce qui est bien séant*; ou même, *ce qui est de votre devoir* (b); c'est-à-dire, de recevoir un esclave fugitif, qui revient à vous converti, & repentant.

γ. 9. PROPTER CHARITATEM MAGIS OBSECRO. *L'amour que j'ai pour vous fait que j'aime mieux vous supplier*, que d'employer mon autorité; *quoique je sois tel que je suis, c'est-à-dire, Paul, & déjà vieux, & de plus prisonnier de JESUS-CHRIST*, ou pour JESUS-CHRIST. (c). Trois raisons qui pourroient m'autoriser à exiger de vous que vous reçussiez Onésime; Paul Apôtre de JESUS-CHRIST; Paul déjà vieux (d), & par conséquent méritant des considérations, des égards particuliers; enfin Paul prisonnier pour la foi de JESUS-CHRIST, & en cette qualité digne d'un amour, & d'un respect singulier. Mais j'oublie tout cela, pour me réduire à l'état de simple suppliant devant vous. Ce n'est ni l'Apôtre, ni le vieillard, ni le prisonnier qui vous demandent, c'est Paul tout nud qui vous prie par la même tendresse que vous exercez envers tous les Saints, de ne pas fermer vos entrailles sur Onésime, ci-devant votre esclave, & aujourd'hui votre frère.

(a) Ἐπιτέλειν σοι τὸ ἀγαθόν. Chrysost. τὸ εὐλογεῖν. Oecumen. τὸ ἀρετὴν.

(b) Erasmi. Pag. Castal. Illyr. Tig. Mont. Grot. Gentil. Men. Tir.

(c) Διὰ τοῦτο ἐστὶν ὁ Χριστός: Le prisonnier

qui appartient à J. C. L'homme de J. C. qui est en prison.

(d) S. Paul pouvoit avoir alors 63. ans. Nous croyons que cette Lettre est de la 61. année de J. C.

11. *Qui tibi aliquando inutilis fuit, nunc autem & mihi, & tibi utilis,*

11. Qui vous a été autrefois inutile, mais qui vous fera maintenant très-utile, aussi-bien qu'à moi.

12. *Quem remisisti tibi. Tu autem illum, ut mea viscera, suscipe:*

12. Je vous le renvoie, & je vous prie de le recevoir comme mes entrailles.

13. *Quem ego volueram mecum detinere, ut pro te mihi ministraret in vinctulis Evangelii:*

13. J'avois pensé de le retenir auprès de moi, afin qu'il me rendît quelque service en votre place dans les chaînes que je porte pour l'Évangile :

COMMENTAIRE.

ψ. 10. PROMEO FILIO. *Pour mon fils, que j'ai enfanté dans mes liens.* Remarquez qu'il n'a pas encore nommé Onésime ; il a tâché d'amollir le cœur de Philémon par tous les endroits les plus sensibles, avant que de lui présenter ce nom, qui lui étoit odieux. C'est mon fils que je vous renvoie ; mon fils d'autant plus cher, que je l'ai enfanté dans mes liens ; c'est Onésime votre esclave, ci-devant fugitif, voleur, désobéissant, inutile. ψ. 11. *Qui tibi aliquando inutilis fuit.* Dans l'Écriture, le serviteur inutile se met pour un mauvais serviteur (a). Dès qu'un esclave ne sert de rien à son maître, il est censé mauvais, puisqu'il ne l'achette que pour en tirer du service. S. Paul fait allusion au nom d'Onésime (b), qui en Grec signifie utile. Onésime a été ci-devant inutile ; contre la signification de son nom ; mais à présent il est devenu utile, & vraiment Onésime à vous, & à moi : à vous par sa conversion, & par la résolution où il est de vous servir fidèlement, & utilement tout le reste de sa vie : & à moi par les services qu'il m'a rendu dans ma prison.

ψ. 12. QUEM REMISI TIBI. *Je vous le renvoie*, quelque besoin que j'en aye en l'état où je suis ; & *je vous prie de le recevoir comme mes entrailles*, comme moi-même, comme tout ce que j'ai de plus cher & de plus tendre ; ou *comme mes entrailles*, comme mon fils que j'ai en quelque sorte enfanté, & que je regarde comme une partie de moi-même (c).

ψ. 13. UT PRO TE MIHI MINISTRARET *Afin qu'il me rendit quelque service dans mes chaînes.* Si je n'avois consulté que mon inclination, ou mon besoin, je l'aurois retenu auprès de moi ; afin qu'il me rendît les services, que je présume que vous voudriez me rendre vous-même, si vous étiez ici. Mais ψ. 14. *je n'ai rien voulu faire sans votre avis, & sans votre agrément.* Je n'ai eu garde de prendre sur votre serviteur une autorité que vous ne m'auriez point donnée ; & de me faire

(a) Vide Matt. xxv. 30. Luc. xvii. 10.

(b) Ονείμων ὁ πρὸς ἐμὲ ἀγαπῶν, οὗτις ἐστὶν ἡμεῖς.

(c) Est. Gentil. Menoch. Hieronymus. Filium nostrum carissimum. Ita & Syr.

14. *Sine consilio autem tuo nihil volui facere, uti ne velut ex necessitate bonum tuum esset, sed voluntarium.*

15. *Forsitan enim ideo discessit ad horam à te, ut aeternum illum reciperes :*

16. *Jam non ut servum, sed pro servo charissimum fratrem, maxime mihi; quando autem magis tibi, & in carne, & in Domino?*

14. Mais je n'ai rien voulu faire sans votre avis, désirant que le bien que je vous propose n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire.

15. Car peut-être qu'il a été séparé de vous pour un tems, afin que vous le recouvriez pour jamais;

16. Non plus comme un simple esclave, mais comme celui qui d'esclave est devenu l'un de nos freres bien aimez, qui m'est très-cher à moi en particulier, & qui vous le doit être encore beaucoup plus, étant à vous, & selon le monde, & selon le Seigneur.

COMMENTAIRE.

rendre des services qui pourroient n'être pas entièrement de votre choix: désirant que le bien que je vous propose, n'ait rien de forcé, mais soit entièrement volontaire de votre part. J'ai voulu ne le devoir qu'à votre bonne volonté; je n'ai pas voulu ni la prévenir, ni la saisir sans savoir auparavant vos dispositions. On doit toujours présumer favorablement de la bonne volonté d'un ami, mais on ne doit pas toujours en faire l'application à son profit, sans l'avoir consulté. Un esclave fugitif est un article sur lequel un maître a toujours de la délicatesse.

¶ 15. *FORSITAN IDEO DISCESSIT AD HORAM.* *Peut-être qu'il a été séparé de vous pour un tems, afin que vous le recouvriez pour jamais.* (a). La Providence a permis la fuite d'Onésime, pour un plus grand bien, & pour vous, & pour lui. Il vous a quitté pour un peu de tems, afin que vous le possédiez pour toujours dans l'éternité. C'est ainsi que Joseph consolait ses freres qui l'avoient vendu à des marchands qui le menerent en Egypte (b): *Le Seigneur m'a fait venir en ce pays, afin que vous puissiez vivre sur la terre, & que vous trouvassiez des alimens pour vous sustenter. Ce n'est point par votre volonté, mais par le dessein de Dieu que je suis venu ici.*

¶ 16. *JAM NON UT SERVUM.* *Non plus comme un simple esclave, mais comme un frere.* En qualité de Chrétien, il doit vous être cher par deux raisons; la première, *parce qu'il est à vous selon le monde, ou selon la chair* (c); car le Christianisme ne change pas la condition de l'homme esclave, ou libre; & la seconde, *parce qu'il est à vous selon le monde.* Il vous est

(a) *ἵνα αἰώνιον αὐτὸν ἀπέχῃς* : Afin que vous le receviez éternel, ou immortel.

(b) *Genf. xlv. 7. &*

(c) *καὶ ἐν σαρκί, καὶ ἐν κυρίῳ.* *Theophyl.*

Τέλει, ὃ ἐν τοῖς κοσμικοῖς ὑπάρχει, καὶ ἐν τοῖς πνευματικοῖς : Dans les services corporels & spirituels.

17. *Si ergo habes me socium, suscipe illum sicut me:*

18. *Si autem aliquid nocuit tibi, aut debet, hoc mihi imputa.*

19. *Ego Paulus scripsi meâ manu: ego reddam, ut non dicam tibi, quod & teipsum mihi debes:*

17. Si donc vous me considérez comme étroitement uni à vous, recevez-le comme moi-même.

18. Que s'il vous a fait tort, ou s'il vous est redevable de quelque chose, mettez cela sur mon compte.

19. C'est moi, Paul, qui vous écris de ma main; c'est moi qui vous le rendrai, pour ne pas dire que vous vous devez vous-même à moi.

COMMENTAIRE.

lié par les liens de la Religion, & par la participation des mêmes Sacrements, & des mêmes biens spirituels. Comme votre esclave, il est membre de votre famille, & fait une partie de votre bien. En qualité de Chrétien, il est comme vous membre du Corps mystique de JESUS-CHRIST, fils adoptif du Pere, & héritier du Royaume Céleste. Je vous le rends comme votre esclave; son corps vous appartient: mais souvenez-vous qu'il est plus à Dieu, qu'à vous, & que le caractère du Christianisme, qu'il porte, doit vous le rendre respectable. Le Grec porte (a): *Non plus comme un serviteur, mais plus qu'un serviteur; un frere bien aimé.*

ψ. 17. SI ERGO ME HABES SOCIUM. *Si vous me considérez comme étroitement uni à vous*, si vous me regardez comme votre ami, donnez-moi une preuve de votre amitié, en le recevant comme moi-même. Regardez-le comme un autre moi-même. Le Grec (b): *Si vous me regardez comme votre associé*, comme compagnon dans la même milice, comme héritier des mêmes promesses, comme lié d'intérêt, & d'amitié avec vous, ne me refusez point la grace que je vous demande.

ψ. 18. SI ALIQUID NOCUIT. *Sil vous a fait tort, mettez cela sur mon compte.* Onésime avoit apparemment volé son maître en s'enfuyant; il pouvoit aussi être réliquataire envers Philémon de quelque chose sur les comptes qu'il devoit lui rendre (c). Saint Paul extenué la faute d Onésime; il ne parle point expressément de vol; il parle comme en doutant de ce qu'Onésime avoit emporté de sa maison; enfin il lui dit: S'il vous doit quelque chose, je le prends sur mon compte; imputez-le moi, je suis sa caution.

ψ. 19. EGO PAULUS SCRIPSI MEA MANU. *C'est moi Paul qui vous l'écris de ma main.* Si ma parole ne fust pas, voici ma cédule écrite, & signée de ma main. Oûi, je m'engage, & je reponds pour Onésime. Il

(a) Οὐκέτι ὡς δούλον, ἀλλ' ὡς ἀδελφόν. *Alii: Ἀλλ' ὡς δούλον.*
Sed pro servo, &c. Ita Clarom. & S.
Germ. Latt. Ambrosiast. Hieronymiast.

Vulg.
(b) Εἰς τὸν ἑαυτοῦ ἕως καὶ τῶν.
(c) Vide Grot. hic.

20. Ita, frater, ego te fruar in Domino. Refice viscera mea in Domino.

20. Oiii, mon frere, que je reçoive de vous cette joie dans le Seigneur. Donnez-moi au nom du Seigneur cette sensible consolation.

21. Confidens in obedientia tua scripsi tibi, sciens quoniam & super id quod dico facies.

21. Je vous écris ceci dans la confiance que votre soumission me donne, sachant que vous en ferez encore plus que je ne dis.

COMMENTAIRE.

Il y a beaucoup d'apparence que l'Apôtre écrivit toute cette Épître de sa main (a). Un esclave ne peut rien devoir à son maître quant aux effets civils, puisqu'il est tout à lui; mais il lui doit quant au droit naturel (b); Onésime avoit manqué à l'obéissance, au respect, à la fidélité qui étoient dûs à son maître; & en ce sens S. Paul pouvoit se rendre garant qu'Onésime rendroit tout ce qu'il devoit à Philémon, & qu'il repareroit tout le passé.

UT NON DICAM TIBI; QUOD ET TE IPSUM MIHI DEBES. Pour ne pas dire que vous devez vous-même à moi. J'aurois droit d'exiger ce que je vous demande, comme une chose que vous ne sauriez me refuser, puisque vous me devez tout, ayant été amené par mon moyen à la connoissance de la vérité: je veux bien toutefois m'adresser à vous, comme suppliant, & me rendre votre débiteur en la place d'Onésime. Je ne parle point des obligations essentielles, que vous m'avez comme Chrétien; je vous demande ceci, comme une faveur que je veux mettre toute entière sur mon compte. S. Paul n'avoit point été à Colosses où demuroit Philémon; mais il y avoit envoyé Epaphras, qui avoit instruit, & converti Philémon (c); peut-être aussi que Philémon avoit vu, & entendu saint Paul à Ephèse, où l'Apôtre demeura assez long-tems.

ψ. 20. ITA, FRATER, EGO TE FRUAR IN DOMINO. Oiii, mon frere, que je reçoive de vous cette faveur (d). Puisque vous devez tout à moi, voici une occasion où j'ai besoin de vous: rendez-vous à moi (e); que j'use ici de mon droit, je vous en prie: ne me refusez point la grace d'Onésime. On peut traduire le Grec (f) par: Que je retire de vous ce profit. Vous êtes à moi; que j'exerce au moins sur vous cet acte dans un besoin pressant. De quoi sert-il de vous avoir pour fils, si dans cette rencontre vous vous refusez à moi (g)?

ψ. 21. CONFIDENS IN OBEDIENTIA TUA. Je vous écris ceci dans

(a) Vide Estium, Chrysost. Theophyl. Περὶ ἀποφαλῶν πλείονα ὅτι ἀποδίδωσι τὸ χρεὶς, ἰδίως καὶ μοι τὰ ὑστάματα.

(b) Vide Gentil. ad ψ. 18. & Grot. ad ψ. 19.

(c) Vide prafat. ad Coloss. & Est. Grot. alios hic.

(d) Theophyl. Ἀπολαύσασθαι τῆς οὐκ ἔχοντος

ρίτου, καὶ ὁ κοσμητικὸς πρὸς γράμας, ἀλλ' ὁ πρὸς κατὰ κύριον.

(e) Vide Gentilem.

(f) Ἐγὼ σε ὁ αἰμύλιον.

(g) Vide Grot. hic: Γένοιτο σοι πρὸς ἐκείνου ἀποφ, καὶ δικαίω ὄν. Poeta Philemonem

22. *Simul autem & para mihi hospitium : nam spero per orationes vestras* | 22. Je vous prie de me préparer un logement : Car j'espère que Dieu me rendra à vous par le mérite de vos prières.

COMMENTAIRE.

La confiance que votre soumission me donne. Je suis persuadé que sentant comme vous faites les obligations que vous m'avez, & l'obéissance que vous me devez, non-seulement vous ne me refuserez point ce que je vous demande, mais que vous en ferez encore plus que je ne dis. Je ferois injure à votre vertu, si je doutois de votre reconnaissance, & de votre soumission.

¶ 22. *SIMUL AUTEM ET PARA MIHI HOSPITIUM.* *Je vous prie de me préparer un logement.* S. Paul étoit à Rome dans les liens : il ne doutoit pas que bien-tôt le Seigneur ne le dût mettre en liberté ; il comptoit de venir en Asie, & de prendre à Colosses son logement chez Philémon. La confiance qu'il témoigne à cet homme, & l'honneur qu'il lui fait de choisir sa maison pour y loger, étoient de nouveaux engagements pour l'obliger à bien traiter Onésime, Avec quel front recevroit-il S. Paul, après lui avoir refusé la grace d'un esclave ? Ou comment voudroit-il pour si peu de chose, se priver de l'honneur de recevoir chez lui un si grand Apôtre ?

Quelques-uns s'étonnent que l'Apôtre, qui vivoit d'une manière si simple, & si pauvre, & qui méprisoit si fort les commoditez de la vie, prenne de si loin la précaution de se faire préparer un logement. Les uns disent que c'étoit simplement dans la vûe d'engager Philémon à ne lui pas refuser la grace qu'il lui demandoit : mais S. Jérôme semble croire qu'il falloit à S. Paul un assez grand logement lorsqu'il étoit pour quelque tems dans une ville, parce qu'il étoit obligé de recevoir chez lui, non-seulement les Fidèles, qui s'y assembloient pour les exercices de la Religion, mais aussi les infidèles, qui s'y rendoient pour l'entendre, & pour se faire instruire.

NAM SPERO PER ORATIONES VESTRAS. *J'espère que Dieu me rendra à vous par le mérite de vos prières.* S. Paul ne se regardoit dans le monde, & n'estimoit la liberté, & la vie, que par rapport au salut, & à l'édification de ses freres. Dieu lui fit la grace de sortir de prison bien-tôt après, & nous ne doutons point qu'il ne soit venu à Colosses vers l'an 64. de JESUS-CHRIST, & qu'il n'ait logé chez Philémon, comme il le lui fait espérer ici. Ceux qui veulent que cette Epître ait été écrite de la dernière prison de S. Paul à Rome, n'avoient pas que S. Paul ait exécuté sa promesse, mais nous suivons les plus habiles Chronologistes, qui tiennent qu'il l'écrivit pendant le tems de sa première prison.

Zzz iiij,

23. *Salutat te Epaphras concaptivus meus in Christo Jesu,*

24. *Marcus, Aristarchus, Demas, & Lucas, adjutores mei.*

25. *Gratia Domini nostri Jesu Christi cum spiritu vestro. Amen.*

23. Epaphras, qui est comme moi prisonnier pour JESUS-CHRIST, vous salue,

24. Avec Marc, Aristarque, Démas & Luc, qui sont mes aides, & mes compagnons.

25. Que la grace de notre Seigneur JESUS-CHRIST soit avec votre esprit. Amen.

COMMENTAIRE.

✓. 23. SALUTAT TE EPAPHRAS CONCAPTIVUS MEUS. *Epaphras, qui est comme moi prisonnier de JESUS-CHRIST, vous salue.* On a vu sur l'Épître aux Colossiens, qu'Epaphras étoit l'Apôtre, & l'Evêque de la ville de Colosses (a). Il avoit le premier prêché l'Evangile dans cette ville, & y avoit converti entr'autres Philémon. Il se regardoit comme disciple de S. Paul, & peut-être que l'Apôtre l'avoit même envoyé à Colosses. Etant allé à Rome, il y fut mis dans les liens avec son maître. C'est ce qui faisoit dire ci-devant à l'Apôtre, que Philémon se devoit tout à lui; & ici qu'Epaphras est comme lui prisonnier de JESUS-CHRIST: *Concaptivus meus.*

✓. 24. MARCUS, ARISTARCHUS, &c. *Marc, Aristarque*; tous ces saints personnages, dont l'Apôtre ramasse ici les noms, étoient amis de Philémon. Ce sont comme autant d'intercesseurs qu'il employe pour obtenir de lui la grace d'Onésime (b). S. Jérôme croit que Marc, dont il est parlé ici, est l'Evangéliste de ce nom. D'autres (c) veulent que ce soit Jean-Marc, dont il est fait mention dans les Actes des Apôtres, (d) & qui étoit cousin de Barnabé. D'autres soutiennent que c'est un troisième Marc, surnommé Aristarque; en sorte que Marc & Aristarque en cet endroit ne marqueroient qu'une même personne (e). Il n'est pas aisé de décider cette difficulté. Nous avons parlé de Jean-Marc cousin de Barnabé, en plus d'un endroit sur les Actes; de S. Marc l'Evangéliste, dans la Préface sur son Evangile, d'Aristarque, sur les Actes XIX. 29. XX. 4. Coloss. 1V. 10.

Démas est connu par son attachement à S. Paul, qui dura jusqu'à la dernière prison à Rome; alors Démas l'abandonna entraîné par l'amour du monde (f).

S. Luc est connu par son Evangile, & par les Actes des Apôtres, & par son attachement constant, & inviolable à la personne de saint Paul, dans les adversitez, comme dans la prospérité; dans les voyages, comme dans les prisons.

✓. 25. GRATIA CUM SPIRITU VESTRO. *Que la grace soit avec*

(a) Vide ad Coloss. 1. 7. & Gentil. Est. Men. hic.

(b) Est. Gentil. hic.

(c) Grotius.

(d) Act. XII. 12. 25. XX. 4. XXVII. 2.

(e) Voyez sur cela Spanhem, Oper. t. 2. p. 276.

(f) 2. Timot. V. 19.

notre esprit, avec vous-mêmes (a). Qu'il vous comble de tous les dons surnaturels de son Esprit saint, ou qu'il vous fasse trouver grâces à ses yeux, selon l'homme intérieur. On voit la même façon de parler *Galat. vi. 18.*

Dans les Exemplaires Grecs on lit à la fin de cette Epître: *Elle fut écrite de Rome, & envoyée par l'esclave Onésime.* Le Manuscrit Alexandrin ne lit rien du tout. D'autres portent (b): *L'Epître à Philémon, & à Apophie maîtres d'Onésime, & à Arisarque Diacre de l'Eglise de Colosse, a été envoyée de Rome par l'Esclave Onésime.*

(a) *Est. Grot. alii.*

(b) *Cod. Beza, alius Regia Bibl. teste Cotele-*

rio. Lin. Cov. 2. apud Mill. hic.

Fin du Commentaire sur l'Epître à Philémon.

